



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. le *ministre* EICHLER, M. KINEW, M^{me} MAYER, M. ALTEMEYER et M^{me} la *ministre* SQUIRES font des déclarations de député.

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à encourager le gouvernement fédéral à modifier la *Loi canadienne sur la santé* de façon à ce que la définition de « services de santé assurés » vise également les médicaments sur ordonnance prescrits par un praticien autorisé, selon ce que permet la liste des médicaments assurés, et à élaborer, conjointement avec le gouvernement fédéral, un régime d'assurance-médicaments qui est à la fois public, universel et durable, qui est à payeur unique, qui se base sur des données probantes et qui répond aux besoins suivants : un pouvoir d'achat donnant accès aux meilleurs prix disponibles, la couverture de médicaments essentiels permettant de faire face aux besoins prioritaires en matière de santé et un régime permanent et complet qui favoriserait la santé et le bien-être de tous les Canadiens.

M. ALTEMEYER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à annuler les coupes et les fermetures qui nuisent à l'accès des patients à des soins de santé de qualité en temps opportun et à effectuer de véritables investissements dans le système de soins de santé public manitobain qui procureront aux patients des retombées directes telles que l'amélioration de l'accès aux soins primaires, l'élaboration d'un plan provincial de ressources humaines en santé, l'augmentation du nombre de foyers de soins personnels financés par l'État dans la province et l'amélioration de l'efficacité dans le cadre des tests diagnostiques offerts dans les établissements de santé du Manitoba.

Après la période des questions orales, M. KINEW soulève une question de privilège au sujet de commentaires faits par le premier ministre durant la période des questions, lesquels mentionnaient les commentaires de la députée de St. Johns émis à l'Assemblée la semaine précédente, et propose que le Comité permanent des affaires législatives soit saisi de la question.

M^{me} la *ministre* SQUIRES intervient. La présidente informe l'Assemblée qu'elle met l'affaire en délibéré.

Lundi 12 mars 2018

M. le *ministre* FRIESEN propose que l'Assemblée approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* FRIESEN intervient. Sur la motion de M. KINEW, le débat est ajourné.

M. le *ministre* FRIESEN remet à la présidente, de la part l'administrateur de la province du Manitoba, les deux messages suivants :

Winnipeg, le 12 mars 2018

L'administrateur remet à l'Assemblée législative du Manitoba le budget des sommes nécessaires à l'administration de la province pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, qu'il recommande à l'Assemblée législative.

L'administrateur,

Richard Chartier

(Document parlementaire n° 20)

Winnipeg, le 12 mars 2018

L'administrateur remet à l'Assemblée législative du Manitoba le budget des immobilisations de la province, qu'il recommande à l'Assemblée législative.

L'administrateur,

Richard Chartier

(Document parlementaire n° 21)

M. le *ministre* CULLEN propose la levée de la séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La séance est levée à 15 h 32, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger